

**Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 16 novembre 2023 à 20h00  
à l'Auberge du Lion d'Or à Siviriez**

Présences et excusés selon listes annexées

**ORDRE DU JOUR**

**1. Souhais de bienvenue :**

Le Président, Georges Python ouvre l'Assemblée des Délégués de l'ABVGN à 20h00 à la salle de l'Auberge du Lion d'Or à Siviriez. Il adresse son cordial salut à toute l'Assemblée.

La parole est ensuite cédée à M. Emmanuel Jaquier, représentant la commune de Siviriez. Il établit un bref historique du dicastère des eaux communales selon ses expériences et nous transmet les vœux de bienvenue de sa commune.

**2. Constitution de l'assemblée :**

Les membres ont été invités à télécharger la convocation, le tractanda et les annexes sur le portail internet de l'ABVGN. L'ordre du jour a également été publié dans la Feuille Officielle du 27.10.2023. Aucune remarque n'est émise sur la convocation de l'Assemblée.

Les scrutateurs nommés pour la soirée sont MM. Berset et Demierre.

Mme la Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden, M. le Préfet de la Glâne Willy Schorderet, M. Le Préfet de la Gruyère Vincent Bosson ainsi que M. Christian Demole délégué de la commune de Chénens se sont excusés de ne pouvoir être présents à cette assemblée. M. Eric Mennel chef de service au SEN s'en excuse également et est remplacé par son collaborateur M. Jonathan Dorthe.

L'annexe 1 et 2 des statuts de l'ABVGN ont été modifiées par rapport à la population légale au 31.12.2021. De ce fait, la commune de Cottens perd 1 voix et la commune de Villorsonnens récolte 1 voix supplémentaire. Les communes concernées ont été informées auparavant par écrit.

La convocation ainsi que le tractanda ne soulèvent aucune remarque et sont acceptés par les délégués communaux à l'unanimité.

**3. Approbation du PV de l'assemblée du 25 mai 2023 :**

Aucune remarque n'est émise sur le dernier PV. Il est ainsi accepté à l'unanimité par les délégués à main levée et en donne décharge au CODIR et à la secrétaire, avec les remerciements.

**4. Budget 2024**

**4.1 Compte de résultats :**

Le budget 2024 du compte de résultat prévoit des charges pour un montant de CHF 60'400.- et des produits (dédommagements des collectivités publiques) pour un montant de CHF 60'400.-

**4.2 Compte des investissements :**

Le budget 2024 du compte d'investissement prévoit des investissements pour un montant total de CHF 1'130'000.-, répartis comme suit :

CHF 800'000.- pour les études de la future STEP régionale

CHF 80'000.- pour les études du collecteur Glâne

CHF 70'000.- pour les études de la transformation de la STEP de Romont en STAP

CHF 180'000.- seront à priori reportés du crédit d'études 2023

Des demandes de crédit concernant le montant de CHF 950'000.- seront faites à la suite de l'acceptation de ces investissements par l'Assemblée de ce soir.

Le Président souligne le fait qu'il y a deux comptes pour les frais bancaires. Un compte concerne les frais bancaires relevant du compte d'exploitation et un compte concerne les frais bancaires relevant du compte d'investissements.

#### **4.3 Rapport de la commission financière :**

Le Président de la commission financière M. Thierry Schmid, nous fait lecture du rapport établi en date du 7 novembre 2023. Il souhaite que dorénavant le budget du compte d'exploitation et d'investissement soit séparé pour une meilleure lecture et compréhension. Il apprécierait également d'avoir une planification financière des 5 ans lors de l'assemblée de l'automne. Hormis ces deux remarques la commission a préavisé le budget favorablement à l'unanimité et recommande aux délégués de l'accepter.

Une copie du PV de la séance de la COFI du 07.11.2023 est publié sur le site internet de l'ABVGN, dans la rubrique des annexes.

#### **4.4 Approbation des budgets compte de résultats et compte des investissements 2024 :**

Le budget du compte de résultat est adopté à l'unanimité à main levée.

Le budget du compte d'investissement pour l'année 2024 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le Président remercie l'Assemblée pour cette marque de confiance.

#### **5. Statuts de l'ABVGN, modification de l'article 27, limite d'endettement, état à ce jour :**

Pour rappel 13 communes membres avaient accepté cette modification sur les 15 communes membres. Ainsi le règlement pour les modifications des statuts est accompli.

Les nouveaux statuts de l'ABVGN, avec la modification de l'article 27, ont été validés par le conseiller d'Etat M. Didier Castella, en date du 23 octobre 2023. Vous les trouverez d'ores et déjà sur le site internet de l'ABVGN.

#### **6. Nomination de la représentante de la commune de Villaz, au comité de direction, Mme Laure Monney :**

Conformément à l'article 14 de nos statuts, la commune de Villaz propose la candidature de Mme Laure Monney en remplacement de M. Jean-Daniel Droux au sein du Comité de Direction. Aucune autre candidature ne s'étant présentée, Mme Monney est nommée par applaudissement.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein du Comité de direction de l'ABVGN et l'invitons au prochain comité qui se déroulera le 14.12.2023 à la STEP de Romont.

#### **7. Informations sur le mandat du SEn, au bureau RIBI SA, au profit du bassin versant ABVGN :**

M. Dorthe du SEn, prend la parole et résume les principaux résultats attendus ;

- Cartographier l'ensemble des installations dans le périmètre de l'association (STAP, BEP, ... ; y compris point de déversement) qui pourraient dysfonctionner en cas de délestage et proposer un concept pour y remédier (stockage dans bassin ? achat génératrice ? ...)
- Analyser l'organisation actuelle de la gestion des données de l'assainissement urbain dans le périmètre de l'ABVGN. Proposer des modèles d'organisation pour l'ABVGN.
- Analyser la disponibilité des données de l'assainissement urbain dans le périmètre de l'ABVGN, créer un jeu de données et analyser leur qualité, élaborer un fichier de transfert en se référant au modèle VSA-SDE-mini (format Interlis 2 et datachecker)

- Elaborer le CdC PGEER1 pour le volet urbain du plan directeur de bassin versant (PDBV) de l'ABVGN et dans un contexte de régionalisation de l'épuration Romont-Autigny. Proposer des améliorations au cahier des charges

À l'heure actuelle, les documents sont en consultation au SEn et des démarches sont en cours avec le bureau RIBI SA pour quelques ajustements.

- Pénurie d'électricité : le gestionnaire du réseau a confirmé que dans la situation actuelle, il n'est pas possible techniquement d'épargner les STEPs de Romont et d'Autigny d'un délestage. Diverses solutions plus ou moins coûteuses sont à l'étude.
- Gestion des données ; le rapport reçu propose une solution pour le cadre de l'ABVGN. Il consiste à la conservation décentralisée des données. Chaque entité reste donc « Maître des données » et seules des copies de données conformes et contrôlées sont échangées via une plaque tournante des données.

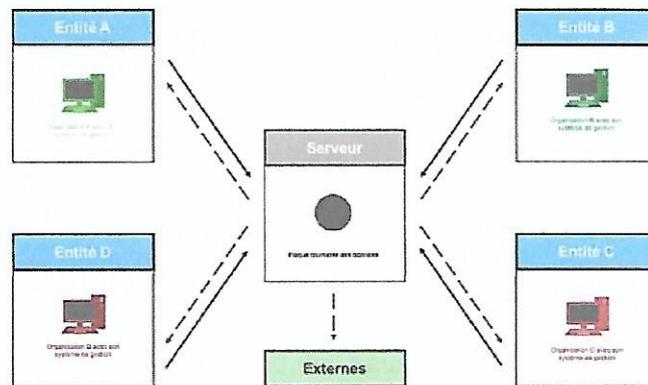


Figure 4 : Concept de gestion des données pour l'ABVGN

En plus de son rôle de « Maître des données » pour les données du réseau intercommunal, l'association ABVGN aura également le rôle de « Coordinateur des données » pour la plaque tournante des données. C'est donc l'ABVGN qui aura la responsabilité de la gouvernance de la gestion des données.

- Deux solutions sont envisagées quant à la conservation, la centralisation et l'échange de données. Une solution sera testée en fin d'année afin de compléter le mandat du SEn.
- Cahier des charges PGEER1  
Le cahier des charges a été adapté au contexte de l'ABVGN
- Le bureau RIBI SA propose des améliorations, notamment :
  - Simplifier quelques prescriptions, notamment concernant l'organigramme de projet du PGEER1.
  - Scinder la partie « Recommandations » et la partie « Cahier des charges ».
  - Adapter le contenu du cahier des charges à la nouvelle directive VSA « Guide du PGEE », en cours de consultation.

## 8. Informations sur les études en cours concernant :

### 8.1 Future Step régionale

Selon demande des instances étatiques et selon un cahier des charges précis, le bureau ARCHAM a analysé l'implantation de la nouvelle STEP à quatre différents endroits.

Au final, chaque département-administration concerné par ce projet a retenu le site juxtaposé à la STEP actuelle à Autigny.

Selon sondages tarières, pénétromètres, essai d'infiltration et analyses Osol de l'entreprise Biol Conseils, le terrain est propice à une construction. Une revalorisation des matériaux d'excavation pourrait être envisagée.

Suite à une visite de la STEP actuelle avec le bureau RIBI SA, il a été relevé que malheureusement ses infrastructures deviennent obsolètes et seront inutilisables dans le nouveau projet. Hormis les bassins qui pourraient servir de bassins tampon lors de grosses précipitations. De plus, la STEP actuelle devra continuer de fonctionner durant les travaux de la nouvelle STEP.

## **8.2 Raccordement Romont-Autigny**

Plusieurs séances ont eu lieu en présence du Président, du Vice-président, du bureau RIBI SA, du SEn, du SLCE, du SFN et de l'OFEV afin de définir le meilleur raccordement entre Romont et Autigny. Là aussi, plusieurs variantes ont été étudiées.

La variante du collecteur de la Glâne est retenue. Des profils en long et diverses analyses détaillées proches des points névralgiques confirment que cette variante remplit au mieux les contraintes exigées par les zones alluviales, les espaces réservés aux eaux et la nature.

Tous les services mentionnés ci-devant ont, à chaque fois, eu connaissance des rapports établis.

L'ABVGN se dirige vers les avant-projets concernant ce nouveau collecteur, et concernant la transformation de la STEP de Romont en STAP.

## **9. Informations sur la résultante des réflexions - 3 Associations en 1 ; (ABVGN/AIMPGPS/AEGN)**

Le Président résume l'actuelle situation avec les trois associations qui couvrent les mêmes communes membres et qui ont chacune des statuts, des clés de répartition et des assemblées différentes.

La mission de l'ABVGN est de traiter le domaine des eaux du bassin versant Glâne – Neirigue. Elle s'engage dans la conduite du nouveau projet de STEP et supporte les investissements y relatifs. Dès lors, le Président questionne l'Assemblée quant à la possibilité d'une fusion entre elles.

L'objectif serait de créer une seule association d'ici fin 2025 et dans le même délai, de voter les crédits nécessaires à la transformation de la STEP de Romont, du collecteur Glâne et de la nouvelle STEP. Ce délai a été retenu par rapport aux votations de la nouvelle législature en 2026.

M. Gilles Audergon de la commune de Vuisternens-devant -Romont, s'estime globalement favorable à cette idée. A ce jour, l'AIMPGPS et l'AEGN sont responsables de l'entretien des infrastructures actuelles et l'ABVGN responsable des projets. De ce fait, il recommande une planification plus pointue jusqu'en 2025 afin de voir les conséquences qui découleraient d'une fusion pour les communes membres.

M. Fabrice Berset de la commune de Villorsonnens, consent que cela fait sens de n'avoir qu'une association qui chapeaute l'entretien et les investissements du même domaine.

M. Paul Maillard de la commune de Siviriez émet une certaine réticence quant à la présentation de cette idée au conseil général de son village. En effet, il souhaite également connaître les impacts d'une fusion sur le budget de sa commune.

M. Georges Python enregistre les remarques émises et mentionne également que pour ce soir, il s'agit d'une prise de température par rapport à une réflexion d'une éventuelle fusion et qu'il est actuellement trop tôt et difficile pour transmettre plus de détails. Suite à ces interventions et cette prise de température, le Comité de direction continuera l'analyse dans ce sens.

## **10. Informations sur la reprise du mandat concernant l'entreprise d'endiguement de la Glâne :**

L'Entreprise d'Endiguement de la Glâne a été reprise par l'ABVGN en date du 21.07.2023 qui était tenue jusqu'alors par la commune de Siviriez. Toutes les communes membres, qui ne sont pas exactement les mêmes que celles de l'ABVGN en ont été informées.

Le compte BCF et la comptabilité de l'Entreprise d'Endiguement de la Glâne sont totalement séparés de l'ABVGN.

Les objectifs de cette entreprise ont été fixés comme suit ;  
En 2024 ; Recenser les travaux à effectuer et élaborer le budget y relatif.  
Exécuter les travaux urgents et nécessaires  
Transmettre les informations utiles aux communes membres

En 2025 ; Exécuter les travaux répertoriés  
Faire les demandes de subvention  
Elaborer le budget 2026  
Transmettre les informations utiles aux communes membres

M. Emmanuel Jaquier de la commune de Siviriez mentionne que d'autres associations ou syndicats existent encore par rapport à d'autres cours d'eau. Il demande s'ils ont encore lieu d'être et s'il est possible de les dissoudre.

Le Président rétorque que l'ABVGN n'a pas connaissance de toutes ces instances et qu'une vue d'ensemble devra être faite avec le SLCE. Si les membres d'un Syndicat veulent le dissoudre, ils le peuvent.

#### **11. Divers / Questions ;**

Aucune remarque ou question n'est émise.

#### **12. Clôture de l'assemblée**

M. le Président remercie les Préfectures, les délégués communaux, le SEEn, le Comité de direction, la Commission des finances, les chefs d'exploitation et la secrétaire pour leur travail respectif et leur engagement au sein de l'ABVGN.

Il remercie particulièrement les délégués communaux pour leurs statuts d'interprètes entre les Communes, les Assemblées communales et notre Association.

Le Président clôt l'Assemblée à 21h00 et remercie toutes les personnes présentes, ainsi que la commune de Siviriez pour son accueil. Il souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année.

M. Daniel Bard, Vice-président remercie à son tour Georges Python pour son investissement et son travail au sein de l'ABVGN.

Orsonnens, le 17 novembre 2023

Secrétaire – caissière



Marie-Eve Bifrare

Annexes : Listes des présences  
PV séance – commission financière  
Présentation PPT de la soirée